

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2019)  
**Heft:** 2246

**Rubrik:** Espresso

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

de grands mobiles tout en demeurant sédentaires. Ainsi, on habite à Sion et on trouve un job à Lausanne ou Berne, mais on ne déménage pas pour autant et on pratique le télétravail itinérant.

### **Flexibilité des horaires et mobilité**

Le télétravail contribue à la flexibilité des horaires de travail. Encore faut-il que les employés développent des pratiques de déplacement qui libèrent les heures de pointe. Ce qui est loin d'être évident.

Sur le [Forum Vies mobiles](#), l'urbaniste Emmanuel Munch analyse les effets paradoxaux de la flexibilisation des horaires, à l'exemple de milliers de cadres travaillant en Ile-de-France. D'où il résulte que ces derniers ne profitent guère de la souplesse dont ils

disposent pour modifier leur horaire ni leur organisation de travail. Ils continuent à se déplacer aux heures de pointe, car leur horaire professionnel quotidien reste déterminé par des contraintes familiales (transport des enfants à l'école, achats quotidiens à effectuer, parcours partagé avec le conjoint qui travaille). Ces cadres ont également le souci de sociabilité avec leurs collègues d'entreprise. Le café partagé en début de journée est un moment-clé pour se tenir au courant des nouvelles de l'entreprise.

Cette expérience n'est certes pas liée au télétravail. Mais elle démontre que les comportements de mobilité à un moment donné de la vie s'expliquent beaucoup par des choix anciens (un emploi plus ou moins sûr, un appartement loué ou acheté, la mise en

couple, l'éducation des enfants).

L'aménagement du temps et de l'espace entre vie privée et vie professionnelle s'avère complexe. Les nouvelles technologies ouvrent le champ des possibles, mais ne modifient ni radicalement, ni en tout cas rapidement, les pratiques de mobilité.

L'arrivée du téléphone fixe puis mobile, de la visioconférence, des équipements connectés (tablettes, ordinateurs portables) a généré un questionnement identique. Y aura-t-il une substitution des anciens moyens de communication par les nouveaux? Dans les faits, ce n'aura pas été le cas, il y a eu complémentarité. Et la mobilité des pendulaires n'a pas diminué pour autant, bien au contraire elle ne cesse de se développer.

## **Expresso**

Les brèves de DP, publiées sur le site dans le Kiosque

### **Mixité parlementaire**

Lors de leur [dernière séance](#), en pleine année féministe, les membres de la commission des affaires juridiques du Conseil des Etats ([douze hommes et une femme](#)) ont décidé par 6 voix contre 5 et une abstention de renoncer au seuil de représentation des sexes au sein des directions des sociétés cotées en bourse.

Ces messieurs sont-ils si certains d'être réélus? Gageons que nombreux seront les bulletins portant exclusivement le nom de femmes cet automne, lorsqu'il s'agira d'élire nos représentants aux Chambres... | *Danielle Axelroud Buchmann - 24.05.2019*